

RAON L'ÉTAPE, le 29 mai 2026

**Le Maire à :**

SERVICES GÉNÉRAUX  
de la Ville de RAON L'ÉTAPE

affaire suivie par **C. BOUDOT**

N° **CB/EN**

Madame, Monsieur,  
Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que, conformément aux articles L 2121-9, 10 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de notre Ville est convoqué en séance ordinaire le :

**VENDREDI 05 JUIN 2026 A 19 H 00**

**Au Salon d'Honneur de L'Hôtel de Ville**

Selon l'ordre du jour explicité dans la note ci-jointe.

Comptant sur votre participation,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue, l'assurance de mes sentiments les meilleurs. *et cordiaux*.

Le Maire,



**B. PIERRAT**



Toute correspondance doit être adressée sous forme impersonnelle à "Monsieur le Maire de RAON L'ÉTAPE"  
Hôtel de Ville - 27, rue Jules Ferry - BP 90 - 88110 RAON L'ÉTAPE - Tél. 03 29 41 66 67 - Fax 03 29 41 94 63

ouvrez les Vosges sur [www.raonletape.fr](http://www.raonletape.fr)

## Ordre du Jour de la séance du Conseil Municipal convoqué le 05 juin 2026 à 19h00

L'ordre du jour de la séance ordinaire de notre Conseil Municipal du 05 juin 2026 porte sur les questions suivantes :

- 1°) L'adoption du procès-verbal de la séance précédente, en date du 28 avril 2026 ;
- 2°) Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à au courrier de démission reçu le 20 mai 2026 du conseiller municipal M. Jonathan GRAVEL ;
- 3°) Elections des 15 délégués titulaires et des 5 suppléants pour l'élection des sénateurs ;
- 4°) Les tarifs à appliquer à la piscine durant cette saison estivale ;
- 5°) L'adoption du Cahier des Clauses Générales s'appliquant aux baux de chasse ;
- 6°) Renouvellement de la commission communale des impôts directs : désignation des membres titulaires et suppléants .